

Charte sur l'usage des blogues

Contexte

Les blogues du Douglas (www.blog.douglas.qc.ca) sont publiés par des spécialistes en santé mentale à l'intention du public et, plus particulièrement, des intervenants et des scientifiques dans le domaine de la santé mentale. Les principaux objectifs des blogues du Douglas sont les suivants :

- Éduquer la population sur les enjeux de la santé mentale en vue de démystifier les maladies mentales.

ET/OU

- Partager des connaissances en santé mentale (en soins, recherche ou enseignement) avec des intervenants et des scientifiques du domaine de la santé.

Le contenu des blogues est de nature strictement informative et **ne remplace d'aucune façon les diagnostics, les évaluations, les consultations, les traitements ou les suivis qui ne peuvent être offerts que par un professionnel de la santé**. Pour obtenir de l'aide ou de l'information relativement à des problèmes de santé mentale personnels, nous vous invitons à consulter votre médecin, ou à vous rendre à « l'accueil psychosocial » (point d'entrée) de votre [CLSC](#). En cas de crise ou d'une urgence, vous pouvez vous rendre au [service d'urgence](#) ou à un [centre de crise communautaire](#).

Règles de conduite des utilisateurs

Les blogues sont du domaine public. Tous les internautes peuvent lire les billets et les commenter s'ils le désirent. Les commentaires ne seront publiés qu'après approbation par le blogueur. Le blogueur sera avisé du fait qu'un commentaire a été reçu et assurera la modération du site en conséquence, dans les meilleurs délais. Les commentaires doivent être exempts de :

- propagande politique, religieuse ou professionnelle;
- langage à caractère violent, diffamatoire ou discriminatoire;
- polluriels.

Les commentaires sur les billets du blogue ne doivent pas être considérés comme des « conseils d'expert », car ceux qui commentent les blogues ne sont pas tous des spécialistes de la santé mentale.

Un utilisateur peut manifester son appui à un billet publié en cliquant sur l'icône « ♥ », située à côté de chaque billet. Cependant, une fois que c'est fait, l'utilisateur ne peut plus retirer son appui au billet.

Règles de conduite des blogueurs

Les blogueurs sont libres d'écrire dans la langue de leur choix (français ou anglais).

Même si les blogues du Douglas (www.blog.douglas.qc.ca) sont la propriété de l'Institut Douglas et sont gérés par le Service des communications affaires publiques, les blogueurs demeurent entièrement responsables de leur contenu, qui ne doit pas :

- comporter d'activités illégales, notamment la copie ou la distribution non autorisée de logiciels ou de fichiers, de harcèlement, de diffamation, de fraude ou de trafic prohibé;
- contrevenir aux droits d'autrui, ou être à caractère violent, politique ou discriminatoire;
- receler de propagande à des fins professionnelles, religieuses ou politiques;
- divulguer l'identité de personnes qui ont manifesté le désir de conserver l'anonymat.

Tout le contenu qui n'est pas lié à une expérience personnelle (c.-à-d. des symptômes, des examens, des traitements, etc., relatifs au blogueur ou à un de ses proches) doit comporter un lien menant à la source.

Les blogueurs s'engagent à publier de l'information claire et exacte, dans le respect de la vision de l'Institut Douglas. Ils doivent mettre à jour leur blogue une fois par mois, vérifier la qualité grammaticale de leur travail et être transparents dans leurs actes.

Conformément aux règles de conduite des utilisateurs, les blogueurs sont tenus de publier tous les commentaires, à moins que ceux-ci ne respectent pas les critères énoncés dans les règles de conduite des utilisateurs.

Responsabilité et autorité

Les opinions exprimées dans les blogues du Douglas (www.blog.douglas.qc.ca) traduisent uniquement l'opinion de leurs auteurs, et non celle de l'Institut Douglas.

L'Institut Douglas se réserve le droit de supprimer un blogue, en tout ou en partie, s'il ne respecte pas les règlements énoncés dans cette charte.

Droits d'auteur

Les blogueurs sont responsables du contenu de leurs blogues, quel qu'en soit le format (c.-à-d. textes, images, documents audio, vidéo, etc.). Les blogueurs sont propriétaires des textes qu'ils rédigent et publient. Advenant qu'ils ne seraient pas les auteurs du contenu de leur blogue, ils sont tenus de fournir leur source d'information. Tous les contenus sont protégés par les lois canadiennes et étrangères, notamment celles qui ont trait aux droits d'auteur, et ils sont la propriété des blogueurs.

Confidentialité

Dans les blogues du Douglas (www.blog.douglas.qc.ca), les renseignements personnels (comme le nom et le courriel) sont recueillis dans les cas suivants :

- en commentant un billet;
- en s'abonnant aux alertes par courriel.

En aucun cas, un blogueur ne doit utiliser ou divulguer de renseignements personnels à toute fin autre que celle pour laquelle ils ont été recueillis, et il doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la protection des renseignements personnels.

Témoins (« cookies »)

Le témoin est un petit fichier caché qui s'enregistre sur le disque dur des internautes lorsqu'ils accèdent à une page d'un site. Dans les blogues du Douglas, les témoins permettent de sauvegarder les préférences des utilisateurs en matière d'affichage et de langue, ce qui servira à leur prochaine visite sur le site. Les témoins sont inoffensifs, car ils ne peuvent extraire d'information du disque dur des utilisateurs, et ceux-ci peuvent les désactiver en tout temps, en modifiant la configuration de leur ordinateur.

Financement et publicité

Les blogues du Douglas sont financés par l'Institut universitaire en santé mentale Douglas. Il n'accepte ou n'héberge aucune publicité.

Contact

Toute violation des règlements ci-dessus, et toutes les préoccupations ou les plaintes relatives au contenu d'un blogue, doivent être communiquées par courriel à l'adresse suivante : info@douglas.qc.ca.